

## CIMETIERE ET MAUVAISES HERBES...



Plusieurs personnes ont fait état de présence de mauvaises herbes envahissantes dans le cimetière communal...

Je tiens à préciser les choses concernant l'entretien des espaces publics, donc du cimetière.

« Notre cimetière est un *espace communal particulier*. Il est ouvert aux personnes qui se rendent sur les tombes mais aussi à d'autres visiteurs. Il fait l'objet d'un entretien aussi suivi que possible...

Pour commencer je redis qu'il n'est plus possible pour la collectivité de se procurer des produits phytosanitaires (herbicides à base de glyphosate) **et les épandre pour lutter contre les mauvaises herbes**. Et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi interdit aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires dès qu'il y a un contact possible avec du public. C'est le cas du cimetière...

De sorte que les herbes peuvent proliférer si elles ne sont pas arrachées manuellement !! Je termine en indiquant que depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2019, cette interdiction s'applique aux jardins des particuliers, cours et allées y compris !!** Ensuite, je précise que certaines tombes sont dans un état lamentable, notamment lorsqu'il s'agit de concession de « pleine terre »...Les herbes voire les arbustes poussent et se développent **puis colonisent les espaces voisins, allées y compris !!!** Ce n'est pas faute de faire des rappels aux concessionnaires mais rien n'y fait. Cette situation est gênante. Les ayants-droits se désintéressent d'un patrimoine dont ils ont la charge et, par faute d'entretien, perturbent la bonne tenue du cimetière. Le Maire peut user de son pouvoir de police mais la procédure est **longue et contraignante pour la collectivité**.

Enfin l'été est la période où le personnel communal (et c'est normal) se trouve réduit pour cause de congés. Nous faisons avec les moyens dont nous disposons (commune et intercommunalité)...

**Arracher les herbes, supprimer les rejets, nettoyer les allées prend beaucoup de temps**, car il s'agit de tâches manuelles uniquement. Dans ces conditions, il faut accepter, parfois la présentation générale du cimetière. Ces remarques s'appliquent aussi aux herbes qui poussent le long des chaussées, des trottoirs, des caniveaux, la problématique étant rigoureusement la même.

**Et n'oubliez pas qu'il y a également des containers à votre disposition pour les fleurs fanées à l'intérieur du cimetière !!!**

Le maire,

B.LUSSAN